

## Ville de Castillon-la-Bataille

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

**OBJET: NO. D23-04-09 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU TITRE DES AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UN ECLAIRAGE A LED AU STADE JEAN MIRAMBEAU.**

Le Maire de Castillon-la-Bataille,  
**Vu** l'article L.2122-22-26° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,  
**Vu** les articles R2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'il convient de rechercher des subventions dans le cadre de la réalisation de travaux de création d'un éclairage LED au stade municipal Jean Mirambeau,

### Décide

**Article 1:** Le plan de financement de l'opération « création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau » est le suivant (montants HT) :

#### Dépenses :

création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau (terrain d'honneur)	38.600,00
création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau (terrain d'entraînement)	13.600,00
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>52.200,00</b>

#### Recettes :

Subvention CD33 aides aux équipements sportifs	15.000,00
Autofinancement	37.200,00
<b>TOTAL (€ HT)</b>	<b>52.200,00</b>

**PAGE 1**

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* [mairie@castillonlabataille.fr](mailto:mairie@castillonlabataille.fr)

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20230413-D230409-AR  
Date de télétransmission : 14/04/2023  
Date de réception préfecture : 14/04/2023

**Article 2 :** La ville approuve l'opération « création d'un éclairage LED au stade Jean Mirambeau » et sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 15000€ auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre des aides aux équipements sportifs.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

---

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

---

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
Le 13 avril 2023  
Le Maire  
**Jacques Breillat**



**PAGE 2**

**Mairie de Castillon-la-Bataille**

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille \* téléphone 05 57 40 00 06 \* fax 05 57 40 33 06 \* [mairie@castillonlabataille.fr](mailto:mairie@castillonlabataille.fr)

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20230413-D230409-AR  
Date de télétransmission : 14/04/2023  
Date de réception préfecture : 14/04/2023